



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 19 mai à 19 h 30 par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Autoriser que le garage dépasse 10% de la surface du terrain soit de 3m²
Autoriser la localisation du garage sur une zone de protection du marécage

Identification du site concerné :

Lot 5 593 357, plus précisément le 49 rue des Pionniers du secteur Angliers

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit à l'adresse courriel dg.lave@mrctemiscamingue.qc.ca

Donné à Laverlochère-Angliers ce 5^e jour de mai deux mille vingt



Yan Bergeron
Secrétaire-trésorier